



VOLET B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



18071637

Déposé au greffe du
tribunal de commerce de Liège,
division Arlon, le **20 AVR. 2018**
~~Le Greffier~~ Greffe

N° d'entreprise : 0873.833.012

Dénomination

(en entier) : MAG-REEN

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de l'Hydrion 50, 6700 Arlon, Belgique

Objet de l'acte :

Extrait de l'acte de cessation des fonctions -administrateurs; Extrait de l'acte de nomination -administrateurs; Représentant permanent

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 janvier 2018

Le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Arnaud DECRULLE en qualité de représentant permanent de la société.

L'assemblée a décidé de donner procuration au cabinet « BST Réviseurs d'Entreprises », dont le siège est situé à 1050 Bruxelles, Gachard 88, représentée par Laurence LEPOUTRE, pour effectuer toutes les formalités nécessaires ou utiles relatives à la publication des décisions de la société. Le mandataire peut faire au nom de la société toutes les déclarations et signer tous les documents.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2018

Après délibération, la réunion prend les décisions suivantes:

- a) Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de révoquer le mandat de la société MAPRIMA MANAGEMENT BELGIUM NV (BE0875.239.710), dont le siège est situé à 2000 Anvers Ernest Van Dijckkaai 22, en tant qu'administrateur de la société MAG REEN, avec effet à compter de la présente assemblée.
- b) Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de nommer la société WPROPERTIES & MANAGEMENT SPRL (BE0678.519.255), dont le siège est situé à 1640 Rhode-Saint-Genèse, Rue du Tilleul 25, en tant qu'administrateur. Cette dernière nomme Monsieur Xavier Weil en tant que représentant permanent. Ce mandat sera rémunéré.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/05/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

c) Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de nommer la société AVER ASSOCIATES LUXEMBOURG SA, dont le siège est situé à 8510 Redange-sur-Attert (Luxembourg), Grand-Rue 61, en tant qu'administrateur. Cette dernière nomme Monsieur Koen Lozie en tant que représentant permanent. Ce mandat sera rémunéré.

d) L'Assemblée Extraordinaire prend note et décide de procéder à la publication de ce qui suit:

La société a été informée par son administrateur LUXEMBOURG CORPORATION INVEST SARL que l'actuel représentant permanent de ce dernier, Monsieur Grégory Socié, sera remplacé par Monsieur Arnaud Decrulle.

Toutes les décisions susmentionnées ont été prises séparément et à l'unanimité.

L'assemblée a décidé de donner procuration au cabinet « BST Réviseurs d'Entreprises », dont le siège est situé à 1050 Bruxelles, Gachard 88, représentée par Laurence LEPOUTRE, pour effectuer toutes les formalités nécessaires ou utiles relatives à la publication des décisions de la société. Le mandataire peut faire au nom de la société toutes les déclarations et signer tous les documents.

BST Réviseurs d'Entreprises SCRL

Représentée par Laurence LEPOUTRE

Mandataire